



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Rapport Social Unique 2023

Délibération n° 2024-086

FRANCAISE
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI
18 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI DIX HUIT DECEMBRE A DIX HUIT HEURES, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 12 décembre 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, Didier MARTIN, Philippe BOP, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Claude POMIES A MME CORINNE LAFFITTAU, Mme Chrystelle BARON A MME DANIELE CASTAING, M. Bernard MALHERBE A M. PHILIPPE PELLARINI, M. Evelyne PISSOAT A M. Xavier LAGRAVE, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, MME Sonia DUBOSC A MME DANIELLE BARRAUD, MME Nathalie DARRIEUMERLOU A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme JOËLLE RICHARD A M. André EVRARD, M. Thierry BOURREC A M. DIDIER MARTIN, M. Alexandre MARTIN A M. JEREMY MARTI.

EXCUSEE : Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 18 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 10 Conseillers Municipaux excusés : 1</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 231-1 à L 231-4,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la Fonction Publique Territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mai 2024,

Vu le rapport présenté par Mme Marie Assibat,

Considérant la nécessité de présenter le RSU au Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport social unique 2023 tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 19 décembre 2024

Le Maire,




Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-